
Droits d'inscription des étudiants extra-communautaires : pour la CPU l'exonération ne vaut pas suspension

La Conférence des présidents d'université a fait valoir auprès de la commission de concertation ses réserves de fond sur la mesure du plan « Bienvenue en France » instaurant des droits différenciés pour les étudiants extra-communautaires. Elle a également fait ressortir les difficultés techniques de sa mise en œuvre, notamment pour la rentrée 2019.

La Conférence observe à la lecture du rapport remis par le groupe d'experts qu'elle a été entendue sur la nécessité d'un traitement spécifique du doctorat en raison de l'enjeu qu'il représente dans tous les champs de la recherche. Elle note aussi que le groupe d'experts rappelle la nécessité de ne pas fragiliser les liens particuliers noués par les universités avec leurs homologues étrangères, notamment des pays les plus pauvres. Elle souhaite que ces préconisations soient entendues.

La Conférence rappelle sa demande de suspension de la mesure de différenciation des droits d'inscription. Le fait que le rapport démontre que le taux d'exonération actuel, ou éventuellement porté à 15%, permette à tous les établissements d'exonérer l'ensemble des nouveaux étudiants arrivant en France l'année prochaine, ne saurait valoir suspension. De plus, les difficultés techniques restent à ce jour entières.

La conférence soutient la poursuite de la concertation et le lancement d'une réflexion plus large sur l'attractivité de l'ESR en France. Les conclusions de ces travaux doivent permettre de faire évoluer le plan « Bienvenue en France » afin de l'inscrire dans une authentique « stratégie nationale » souhaitée par la commission et qu'il permette réellement d'accueillir mieux les étudiants extra-communautaires.